

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

20^{ème} année - N° 3544 - Jeudi 26 Décembre 2019 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

La Cour Suprême appelle les candidats à déposer leurs congés



FÊTES DE FIN D'ANNÉE

**Le directeur des affaires islamiques
désavoué et menacé de poursuites**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 21 au 25 Décembre 2019**

Lever du soleil:
05h 40mn
Coucher du soleil:
18h 30mn

Fadjr : 04h 28mn
Dhouhr : 12h 09mn
Ansr : 15h 45mn
Maghrib: 18h 33mn
Incha: 19h 47mn



LÉGISLATIVES 2020

Le réseau d'eau de Moroni, une priorité pour Abdou Said Mdahoma

Les élections législatives sont prévues les 19 janvier et 23 février prochain. Le candidat de Moroni Nord (14e circonscription) a lancé sa campagne par un point de presse mardi dernier. Abdou Said Mdahoma promet une fois élu de faciliter l'accès à l'eau potable dans la capitale.

Le candidat de la Convention pour le renouveau des Comores (CRC) à la 14ème circonscription (Moroni-nord), Abdou Said Mdahoma, a démarré sa campagne électorale pour les législatives du 19 janvier prochain. Dans un point de presse tenu mardi 24 décembre dernier en présence de son directeur de campagne et sa suppléante, Abdou Said Mdahoma déclare que ce vote est une chance pour la capitale et pour la population comorienne pour une émer-

gence de qualité. C'était l'occasion pour lui d'annoncer ses projets phares. Il s'agit de faciliter l'accès à l'eau potable pour l'ensemble de la population et créer un bureau externe parlementaire, où les Comoriens pourront plaider leurs causes d'ordre judiciaire, social, entrepreneurial etc. « Il y a trois ans, le chef de l'État m'a confié l'une des sociétés d'État qui traversaient une situation critique. Au bout de trois ans, nous avons pu relever le défi, sachant que durant plus de quarante ans d'indépendance, les Comoriens vivaient dans le noir et des délestages permanentes », soutient-il.

Selon lui, son expérience à la tête de la SONELEC et sa fidélité au chef de l'État et à sa formation politique, la CRC, servira pour la victoire finale. C'est ainsi que le bureau politique de son parti a, selon lui, fait le choix de l'investir



Abdou Said Mdahoma candidat Crc de Moroni Nord en campagne

candidat, pour accompagner le président de la République. « Au cours des prochaines années, le pays sera confronté à son destin, pour son développement socio-économique, avec le projet du pétrole comorien, la mobilisation des ressources de la conférence des partenaires et les

gros investissements au niveau des infrastructures routières, sanitaires et aéroportuaires, lesquels nécessitent l'accompagnement des députés avec des projets et des propositions de lois qui faciliteront leur exécution », poursuit-il.

A cette occasion, le directeur de

campagne, Alinihouzan Abbas a rappelé le parcours universitaire et professionnel du candidat, jugé idéal pour la capitale. Ce dernier appelle la communauté anjouanaise dont il fait partie à voter massivement Abdou Said Mdahoma. Quant à la suppléante, Housniat Ali Abdallah, elle a partagé son émotion de participer à cette élection. Pour elle, l'honneur est à la femme et elle rejoint la vision du gouvernement pour l'émergence à l'horizon 2030. « C'est avec honneur que je représente la femme comorienne à l'assemblée, par ma présence et celle de mon titulaire, j'assurerais par ma loyauté de faire honneur à la femme pour un pays stable », conclut-elle.

Andjouza Abouheir

LÉGISLATIVES

Hayda Nouridine de Mutsamudu a lancé sa campagne par une formation

La candidate de la 6ème circonscription a choisi de démarrer sa campagne par « une formation ». Le Marketing électoral, tel est le thème de cette formation de 4 heures destinée à sa direction de campagne. Pour cette militante de la CRC, outiller l'équipe de combat est le leitmotiv de sa stratégie. Elle est tenue au Quartier Général de la CRC de Mutsamudu.

Quinze personnes ont suivi la formation. C'est une nouveauté et la candidate

laisse entendre que pour gagner ces élections cela demande « une culture de la victoire ». Lors de la formation des exemples et illustrations sont mis sur table, parmi lesquels « les slogans » phares qui ont fait élire des Présidents comme Barak Obama avec son « Yes we can », le feu Président Taki avec son « Rehemani » ou Sambi avec son « Mahakama Ya haki ».

Sur sa page Facebook, elle explique le thème du marketing électoral composé de trois modules. « J'ai officiellement lancé la campagne par une formation ». Une for-

mation de 4h de temps tenue au QG de la CRC de Mutsamudu destinée à la direction de campagne. Sur le Thème de Marketing électoral composé de trois modules : Module 1 : gagner se cultive, Module 2 : la stratégie gagnante de la communication électoral et Module 3 : Hayda sera la RN de la 6ème circonscription.

Le Directeur de campagne, Fayal Mohamed a insisté sur l'art oratoire. Selon lui, tenir un discours et faire passer un message cela

demande un apprentissage. Et lui d'ajouter que « nos adversaires ne comprendraient la leçon qu'après l'examen. Seul Dieu peut empêcher Hayda de gagner ».

Les bénéficiaires expriment leur satisfaction, remerciant la candidate pour l'intérêt particulier qu'elle porte à cette initiative. Pour Nathra Ahmed Malidé, c'est une très bonne expérience. Elle affirme à la fois que « la stratégie de la CRC est en elle-même la stratégie gagnante ».

A noter que le candidat Nail

Jaffar de la 6ème circonscription se trouvait au même moment à Mirontsy pour battre campagne et Adinani Houmadi de la 11ème circonscription sillonnait la région de Bambao Mtsanga. Quant à la candidate Ladaenti Houmadi, la campagne débutera dès la fin de cette semaine. Pour les quatre candidats du parti ORANGE le lancement officiel attend toujours.

Nabil Jaffar



Hayda Nouridine démarre sa campagne à Mutsamudu.

La Gazette des Comores
l'information libre à votre portée

Quartier Badjanani BP 2216 Moroni Comores
Tél:(269) 773 91 21 ou 333 26 76
E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

ON EMBAUCHE!
APPEL A CANDIDATURE

AB AVIATION RECRUTE UN ASSISTANT EN SÉCURITÉ, SÛRETÉ ET QUALITÉ

CANDIDATURES AVANT LE 6 JANVIER 2020

PLUS D'INFOS DANS LA RUBRIQUE CARRIÈRES DU SITE INTERNET

AB Aviation

www.flyabaviation.com

ELECTIONS LÉGISLATIVES ET COMMUNALES

La Cour Suprême appelle les candidats à déposer leurs congés

La section constitutionnelle et électorale de la Cour suprême a proclamé mardi dernier les listes définitives des candidatures aux élections communales du 23 février 2020. Sur 56 listes rejetées par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), 51 sont acceptées, après les recours déposés auprès de la Cour suprême. Selon le directeur de cabinet

de la Cour, Mohamed Cheikh Charif Abdallah, « 56 recours ont été déposés à la Cour suprême. Plus de 95% des recours ont été validés ».

Vingt quatre heures après la publication de la liste définitive aux élections communales, la cour suprême appelle les candidats au double scrutin des 19 janvier et 23 février, à déposer leurs congés. « Les candidats aux élections doivent prendre congé de leur poste public électif ou nominatif dès la publication de la liste définitive des candidatures sous peine de disqualification », lit-on dans un communiqué du secrétariat général adjoint de la Cour suprême. Ce communiqué ajoute que : « En conséquence la cour suprême invite les candidats concernés par cette disposition à déposer leur congé au siège de ladite Cour avant le 28 décembre 2019 à midi, délai de rigueur ».

A son tour, le candidat à la municipalité de Moroni, l'ancien ministre de la Justice, Abbas Mohamed El-Had, qui représentait la tête de liste, l'ancien député Abdoufatah Saïd Mohamed, a exprimé sa joie après la validation de leur liste. Il a profité de l'occasion, pour adresser un message à l'endroit de la CENI. « J'aimerais dire à la CENI de prendre ses responsabilités pour éviter les tensions. Nous demandons aux arbitres qui sont dans les élections de garder leurs fonctions d'arbitres et de ne pas mettre des tenues des candidats », dit-il.

Ibnou M. Abdou

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Le directeur des affaires islamiques désavoué et menacé de poursuites

Signataire d'une note interdisant les fêtes de Noël sur le territoire national, Mohamed Abdoulbak est lâché par son ministère de tutelle. Quant au ministère de l'intérieur cité dans ladite note, il envisage d'engager des poursuites judiciaires contre celui qui a pris cette décision « de son propre chef ».

L'enfer est pavé de bonnes intentions, dit le dicton. Les autorités sont très remontées contre le directeur des affaires islamiques. Et pour cause, il a signé une note en bonne et due forme qui interdisait toute célébration des fêtes de Noël sur un territoire qui se dit « ouvert » et « tolérant ». Mohamed Abdoulbak avait poussé le bouchon trop loin puisque sa note impliquait les lieux privés.

« Toutes fêtes, cérémonies ou activités liées à la fête de Noël dans tous les lieux publics des hôtels, des clubs et des maisons ou spectacle ou toute apparence indiquant l'implication des chrétiens dans leurs joie aux Comores » étaient « condamnées » et surtout « interdites » durant la période allant du 24 au 30 décembre (lire notre édition du 24 décembre).

Cité comme coauteur de ce torchon, le ministère de l'intérieur a réuni la presse le lendemain mercredi 25 décembre pour nier son implication mais surtout déclarer nulle et non avenue la fameuse décision. « La note n'engage que son auteur. Certes nous sommes un pays musulman mais nous respectons les autres religions. Et je pense que la justice devrait s'autosaisir de cette affaire pour engager des poursuites », devait tonner Mohamed Daoudou, entouré du secrétaire général du mufotorat, du conseiller chargé des affaires islamiques auprès du chef de l'État, mais aussi des forces de l'ordre.

Pour le ministre, ce désaveu ne peut en aucun cas être qualifiée de « désolidarisation » puisque « le gouvernement n'était impliqué ni de près ni de loin ». Il affirmera lors de cette rencontre avec la presse qu'ailleurs, « on accepte et respecte l'Islam à tel point qu'on nous accorde des jours fériés à l'occasion des grandes fêtes musulmanes ». Cela sonne comme une défense à la France citée dans la note comme parmi les « ennemis de l'Islam ».

Dans la foulée de cette conférence, le ministère de la justice et des affaires islamiques a publié un communiqué pour à son tour condamner la note. « Le ministère de la justice condamne avec fermeté ces allégations qui sont contraires à la Constitution de l'Union des Comores et les principes fondamentaux de l'Islam qui respectent à travers le Coran et les Hadiths du prophète les cultes », peut-on lire dans ce communiqué signé par le ministre en personne.

Ces condamnations en cascade on les voyait venir. Dès mardi soir, le ministre de l'économie et non moins porte-parole du gouvernement avait laissé transparaître des signes avant-coureurs. Dans un Tweet qu'il a publié à 19h34 alors que l'indignation des internautes, y compris les soutiens du pouvoir, battaient leur plein, Houmed Msaidié a souhaité un joyeux Noël « à tous les chrétiens du monde, à commencer par ceux qui sont aux Comores ». Avec cette spécification, le Tweet du ministre rabattait le caquet à la fameuse note.

TM

Le ministre de l'intérieur devant la presse pour désavouer l'auteur de la note interdisant la fete de noe

BRÈVES

La femme d'un criminel français arrêtée à Moroni

La femme d'un français qui a fusillé des musulmans dans une mosquée en France est arrêtée à Moroni par la police. Accompagnée d'une copine, la femme de l'assaillant était entrée aux Comores avec un visa de 45 jours. Au moment de son arrestation son titre de séjour n'était pas valide, expiré depuis un mois. Elle est arrêtée à Mdé, à quelques encablures au sud de la capitale, dans une maison isolée avec un comorien « expulsé de France pour des raisons d'intégrisme ». Elle portait le voile intégral « pour ne pas prendre le risque de se faire remarquer » selon une source gouvernementale. Elle est rapatriée en France avec sa copine, conduites par des policiers comoriens.

Le port de Moroni fonctionne au ralenti

Le port de Moroni fonctionne au ralenti. Et pour cause, l'un des deux chalands de Moroni Terminal est hors service. Il a chaviré avec des containers à bord depuis maintenant six mois. Des bateaux accostent et repartent avec les marchandises, faute d'avoir pu être déchargés à temps. L'APC (autorité portuaire des Comores) en pâtit car elle voit ses revenus considérablement diminuées. Ce qui pourrait expliquer les trois mois d'arriérés de salaire qu'accusent ses agents.

Rassemblés par TM

La Gazette des Comores	Nabil Jaffar
Directeur général	Chronique Sportive
Said Omar Allaoui	B.M. Gondet
Directeur de la publication	Mise en page
Elhad Said Omar	Abdouchakour Aladi Nourou
Rédacteur en chef	Responsable commercial
Mohamed Youssouf	Mariama Mhoma
Rédaction	Documentation archiviste
A. Mmagaza	Mariama Hassane
M.I.M Abdou	Photographe / Site Web
A.O. Yazid	Mohamed Said Hassane
Toufé Maecha	Impression
Andjouza Abouheir	Graphica Imprimerie
Binti Mhadjou	www.lagazettedescomores.com
Nassuf Ben Amad	Tel: 773 91 21/ 322 76 45
Kamal Gamal Abdou	

TAXES DOUANIÈRES

Ben Salim Zaki :
"Il y a une différence entre valorisation et tarification "

La direction de la douane a tenu un point de presse hier 25 décembre pour expliquer les valeurs en douane conformément au code des douanes. Le receveur central Ben Salim Zaki a montré qu'il y a une différence entre valorisation et tarification. Il appelle les opérateurs économiques du pays à respecter ces valeurs tout en contestant légalement devants les services douaniers en cas de réclamation.

Suite à un conflit entre les opérateurs économiques et la douane ces derniers temps, le receveur central de la douane a tenu un point de presse hier mercredi pour éclaircir la situation. Ben Salim Zaki s'est étalé sur les valeurs en douane ainsi que le code de douane tout en montrant la transparence dans leurs activités. Selon lui, il y a une différence entre valorisation et tarification et il a aussi demandé aux importateurs de respecter ces valeurs et de contester légalement auprès services concernés en cas de réclamation.

« Par définition, le code de la douane dans ses article 35 à 40 stipule que, la valeur en douane commence par le prix payé à l'usine où le produit doit être accompagné d'une facture. Après l'usine, on embarque jusqu'au port d'embarquement, et tous les frais relatifs à cette transaction. Puis, vous allez embarquer votre conteneur vers les Comores au port de Mutsamudu et Moroni, puis vous avez la valeur du coût assurance et fret (CAF) », explique-t-il. Pour le processus de dédouanement, l'importateur via son transitaire déclare la valeur en douane. « Depuis dix-huit mois, nous avons mis un système informatique, qui consiste à élaborer les données des produits en provenance des pays d'embarquement. Vous savez bien que maintenant avec l'internet, on peut être ici et connaître les tarifs des produits peu importe le pays », poursuit-il. En cas de réclamation, le receveur central appelle les opérateurs économiques à s'adresser au service contentieux pour les réclamations et observations éventuelles. «



S'il y a des contestations à faire, nous avons le codes de la douane. Ce dernier nous autorise à accorder des inspections à domicile, qui facilitent le dédouanement mais cela n'empêche pas les contrôles a posteriori. En plus, les contestations, c'est dans un cadre réglementaire. Dans ce sens, nous avons des services qui sont spécialisés avec un contrôle sur place », avance-t-il. Le

receveur central de la douane précise que les services contentieux sont toujours disponibles pour recevoir les réclamations des opérateurs économiques. « Il est préférable d'aller faire ses contestations devant ces services, comme cela se fait partout dans le monde », conclut-il. Pour rappel, les organisations professionnelles du patronat et des

commerçants, avaient récemment vivement protesté contre ce qu'ils considèrent comme « hausse illégale des tarifs douaniers », notamment le cas de l'importateur Amine Kalfane des établissements AGK qui avait refusé de payer 20 millions de plus pour le dédouanement de ses conteneurs de cigarettes. Nassuf Ben Amad



UNION EUROPEENNE

DÉLÉGATION AUPRES DE LA RÉPUBLIQUE DE
MADAGASCAR ET DE L'UNION DES COMORES

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE
AUPRES DE LA REPUBLIQUE
DE MADAGASCAR ET DE L'UNION
DES COMORES

APPEL A CANDIDATURES

GESTIONNAIRE DE PROJETS

La Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores lance un appel à candidatures pour le recrutement d'un Agent Local "Gestionnaire de Projets" pour son bureau à Moroni - Comores.

Tous les renseignements nécessaires sont disponibles sur le site:
https://eeas.europa.eu/delegations/madagascar/72310/recrutement-dun-agent-local-gestionnaire-de-projets_fr



UNION EUROPEENNE

DÉLÉGATION AUPRES DE LA RÉPUBLIQUE
DE MADAGASCAR ET DE L'UNION DES COMORES

DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE
AUPRES DE LA REPUBLIQUE
DE MADAGASCAR ET DE L'UNION DES
COMORES APPEL D'OFFRES POUR
DES SERVICES DE SECURITE

Numéro de référence EEAS/MDGA/2019/CPN/0034

La Délégation de l'Union européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores a lancé un appel d'offres pour des services de sécurité au bureau de l'Union européenne aux Comores.

Veuillez trouver sur le lien ci-dessous tous les renseignements nécessaires pour y participer:

eTendering : <https://etendering.ted.europa.eu/cft/cft-display.html?cftId=5258>

FOOTBALL FÉMININ : CHAMPIONNAT DES COMORES, PHASE NATIONALE

Face à Moili, Ngazidja effectue une balade de santé (4-0)

La Comité de Normalisation avait programmé, en ouverture de l'édition 2019 du championnat des Comores, phase nationale, Fc Inanga de Djongwe # Amitié Sportive de Fomboni, le lundi 23 décembre 2019 à Moroni. Au terme d'un match à sens unique, Djongwe a écrasé les visiteuses (4-0). Mais, malgré ce large score, les statistiques placent Fc d'Uvanga de Moya au sommet du podium. La vérité éclatera le vendredi 27 décembre : Ndzouani croise le fer avec Ngazidja.



Le calendrier des matches établi par la Commission Nationale d'Organisation, d'Homologation et de Discipline, avait mis en lice, en ouverture de l'édition 2019 de la compétition, Fc Inanga de Djongwe (Ngazidja) et Amitié Sportive de Fomboni (Moili) le lundi 23 décembre 2019 au stade de Moroni. Mais, dès la 2e minute, où Zaïnaba Mbae a provoqué l'hémorragie de buts, l'issue du face-à-face resplendissait déjà à l'horizon. Fc Inanga de Djongwe n'a fait qu'une bouchée double des Mohéliennes d'Amitié Sportive de Fomboni (4-0). Les pionnières de cet écrasante victoire sont Zaïnaba Mbae (2e, 1-0), Sitina (34e, 2-0), et

le doublet d'Ambidi Mbae Julaine (40e, 3-0) et (72e, 4-0).

Le Directeur Technique National auprès du Comité National de Normalisation, Zeodine Abdou, nous livre ses impressions : « Le match s'est bien passé. Chaque adversaire s'est efforcé de faire le nécessaire pour venir à bout de l'autre. Mais, franchement, le niveau des Mohéliennes nécessite une atten-

tion particulière. Le staff technique et les joueuses doivent consolider les séances d'entraînement pour relever le niveau de leurs ambassadrices. Les footballeuses de Fc Inanga étaient bien dosées dans tous les compartiments du jeu. Elles sont fortes ».

Interrogé sur un éventuel pronostic sur l'ensemble du match, le Directeur Technique National, Zeodine Abdou, s'est montré expli-

cite et convainquant : « Mon statut exige la neutralité. Mais en toute objectivité, les Anjouanaïses partent favorites. Elles ont une équipe bien renforcée par des stars locales. De plus, elles s'entraînent régulièrement, et jouent avec complémentarité. Fc Uvanga de Moya est une équipe complète et redoutable ».

A l'heure où nous mettons sous presse, les Anjouanaïses affrontent les Mohéliennes d'Amitié Sportive

de Fomboni, et le vendredi 27 décembre prochain, ce sera le duel déterminant (Ngazidja # Ndzouani), toujours au stade de Moroni.

Bm Gondet

Numéros utiles

Police

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli: 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Temporary Medical Secretary Peace Corps Comoros Mkazi Sambouni, Grande Comore

The Peace Corps in Comoros is looking for a temporary Medical Secretary for approximately thirteen weeks beginning February 17 through May 11, 2020. This position involves carrying out administrative duties in support of the Health Unit. The Medical Secretary (MS) works under the guidance of the Peace Corps Medical Officer (PCMO) and reports to the Country Director (CD) for administrative issues. The hours of work are Monday through Thursday 7:30-5:30 and Friday 7:30 -11:30.

The main duties of a Medical Secretary include:

- * working as the receptionist for the Health Unit
- * screening phone calls & taking messages
- * scheduling and following up on medical appointments
- * drafts correspondence for PCMO to Peace Corps Volunteers, consultants, and vendors.
- * packing supplies to distribute Peace Corps Volunteers (PCVs) under PCMO oversight
- * keeping track of inventory and assisting with ordering supplies and medications
- * scanning, labeling, and uploading documents into the medical records system
- * other clerical and administrative functions in support of the PCMO
- * escorts PCVs to appointments with local consultants and acts as chaperone for PCMO during examinations as needed

Qualifications required:

- * two years related experience with clerical and/or secretarial knowledge of administrative medical duties.
- * English fluency required.

* French fluency required.

* knowledge of Microsoft Office programs (Word, Power Point, Access, and Excel).

* knowledge of medical terminology desirable.

The application form (DS174) is available by sending a request to comorosp@peacecorps.gov. The position is open to Comorians, as well as third-country nationals holding a valid work permit for Comoros. Interested and qualified applicants for this position should submit the following:

- 1- Letter of interest/motivation, in English, addressing your experience and suitability for the position
- 2- A current CV or resume in English
- 3- Application form DS174 completed in English and +3 professional references
- 4- Any other relevant documentation (i.e., certified copy of educational certificates, degrees earned, driving license)
- 5- Certified copy of identity card or certificate of nationality
- 6- "Extrait de casier Judiciaire"

All applications must be submitted in English to comorosp@peacecorps.gov with "**Medical Secretary**" in the subject line no later than **16h00 on Friday, January 3, 2020**. Electronic applications preferred. Paper applications may be delivered to the Peace Corps Office, Mkazi, Attention: DMO. Incomplete or late applications will not be accepted, nor will applications that are not submitted in English. Only those candidates short-listed for an interview will be contacted. The selection process may include a short computer test. **NO TELEPHONE CALLS PLEASE.**

Sultan, un repos pour revenir fort

De passage à Moroni pour ses vacances, Sultan, Soutlouane Benjadid de son vrai nom s'est confié à La Gazette dans un entretien. Sourire aux lèvres, l'ancien membre de la Team BS reste convaincu du repos déjà pris jusqu'ici et estime qu'il est temps de faire un retour mais que ce dernier se doit d'être fracassant.

Absent de la scène depuis une longue période, Sultan promet de revenir très prochainement. Après la sortie du projet "Team BS" avec plusieurs artistes dont La Fouine en 2014, le rappeur a fait un break jusqu'en 2016, date à laquelle il a sorti son dernier album solo. Trois ans depuis qu'il n'est pas entré en studio pour un vrai et grand projet. Sultan dit n'avoir pas eu envie de sortir depuis son dernier, « un projet musical ». « J'envoie des petits singles par-ci par-là mais je n'étais plus impliqué dans tout ce qui était artistique. J'avais un manque d'envie », lance-t-il. Pendant toute cette période, il dit s'être consacré à sa vie personnelle et artistiquement, il se voyait

et se voulait libre d'où la sortie dans sa maison de disque. « J'ai quitté ma maison de disque qui était Sony et je me sentais plus libre au niveau artistique. Je n'avais plus de compte à rendre à personne. Je sors les projets comme bon me semble », soutient-il. Aux Comores où vivent ses parents, Sultan est chez lui, sur ses terres et il retrouve ses racines et se ressource. Seulement, il ne vient pas pour s'inspirer ou pour prendre de l'élan. « Je viens ici pour voir mes parents qui vivent depuis quelques temps », glisse-t-il sourire aux lèvres. Des projets pour un grand retour, Soutlouane Benjadid de son vrai nom en a en tête. Pour se relancer et prouver que son talent est toujours d'actualité, le natif de Fontenay-aux-Roses dans les Hauts-de-Seine annonce la sortie d'une mix-tape en streaming, « Éternel Challenger » en février 2020. « J'ai voulu faire un projet gratuit vu que je ne vais pas le mettre dans les bacs ou dans un CD. J'ai aussi besoin de me retrouver parce qu'il a eu beaucoup d'artistes qui ont émergé, qui ont tiré leur

épingle du jeu et qu'on va dire que le Game a changé de facette, les gens ne sont plus dans le Rap tel que je l'ai laissé. Aujourd'hui, il y a plusieurs créneaux que moi-même je suis perdu », dit-il en riant. Pour se retrouver dans ce nouveau moule d'artistes qui émergent chaque jour, l'originaire de Mitsoudjé se souvient de ses débuts en 1997 et il s'est dit adapté aux différents rythmes et styles jusqu'en 2017. « Le Rap a changé énormément, c'est encore autre chose. Après je pense que je peux aussi m'imposer avec mon style ou peut-être qu'il va falloir que je m'adapte aux styles actuels. Je ne sais pas, mais pour moi c'est un challenge », précise-t-il. Avec sa voix grave, Sultan est reconnu de partout et il ne compte ni changer ni aller voir ailleurs car dit-il « ce n'est pas voulu car je ne suis pas né avec cette voix ». Aux talents comoriens tels que Says'z ou la Guirri Mafia, il ne souhaite que le meilleur. Il estime que tous ont du talent et méritent plus et mieux. « Je sens qu'il y a un blocage mais un talent comme Says'z qui



a signé avec un des grands de la scène actuelle en la personne de Gims ou la Guirri Mafia qui se fait un nom avec le Rap tel que je l'ai connu, peuvent s'imposer et être en lumière à la grande échelle. J'aimerais bien les voir à l'échelle d'un Dadju ou d'un Gims », explique notre interlocuteur. Pour ce passage à Moroni, il dit qu'aucune show case n'est en tête

surtout qu'artistiquement il n'a pas d'actualité. Aux talents comoriens et tous les artistes de la place, Sultan les encourage d'oser car « la musique n'a pas de frontière ». Et pour cela il espère que d'autres oseront faire ce que Dadiposlim et Say'z ont fait en s'ouvrant à l'international.

A.O Yazid

Répertoire: 202 /2018/HJM

SIGNIFICATION COMMANDEMENT AUX FINS D’UNE SAISIE IMMOBILIÈRE

(article 254 de l’acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d’exécution de l’OHADA)

L’An Deux Mil dix Huit et le Onze Avril

A LA REQUÊTE DE :

EXIM BANK COMORES, Société Anonyme avec Conseil d’Administration, au capital de 1 000 000 000 KMF dont le siège social est à Moroni, Place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous les N°178/07 du registre chronologique et N°3346-B-07 du registre analytique ; et sous le registre des banques et établissements financiers agréés sous le numéro 2007-005/AG/B représentée par son Directeur Général et National, Monsieur GUY RWABURINDI.

J’ai Maître Bassam CHEIKH, Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 773 47 37, soussigné.

SIGNIFIE COPIE A :

Madame ALLAOUIA MHOUDINE née le 31 Décembre 1967 à Moroni et y demeurant

Ou étant à : SON DOMICILE
Et parlant à : sa personne qui reçoit copie et qui refuse de signer

Monsieur SAID AHMED CHEIKH SOILIHI, né le 21 Novembre à Moroni et y demeurant
Ou étant à : son domicile
Et parlant à : sa femme Allaouia Mhoudine qui remettra copie et qui refuse de signer

Du jugement **N°54/17 du 25/12/2017** rendue par le **Tribunal de Première Instance de Moroni**, revêtus de la formule exécutoire en date du 17 Février 2018.

AUX TERMES DUDIT JUGEMENT :

-Rejette l’opposition formée par Madame ALLAOUIA MHOUDINE et Monsieur SAID AHMED CHEIKH SOILIHI contre les ordon-

nances d’injonction de payer n°91 et 92 du 19/04/2017 ;
- Condamne, par conséquent, Monsieur SAID AHMED CHEIKH SOILIHI et Madame ALLAOUIA MHOUDINE à payer respectivement la somme de KMF 39.419.167,18 et celle de KMF 7.542.021,58 à la société Exim Bank Comores ;
- Dit que le présent jugement se substitue aux ordonnances d’injonction de payer n°91 et 92 du 19/04/2017 ;
-ordonne l’exécution provisoire du présent jugement ;
- Condamne Madame ALLAOUIA MHOUDINE et Monsieur SAID AHMED CHEIKH SOILIHI aux frais et dépens ;

Et à même requête, demeure et élection de domicile que dessus ;

J’ai Maître Bassam CHEIKH, Huissier de justice à Moroni et y demeurant, tel 773 47 37, soussigné ;

ET EN VERTU DE LADITE GROSSE, FAIT COMMANDEMENT

En application des articles 254 et suivants de l’acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d’exécution, à Madame ALLAOUIA MHOUDINE et Monsieur SAID AHMED CHEIKH SOILIHI demeurant à Moroni ,
DANS LES VINGT JOURS (20 jours) suivant la signification du présent acte, de payer à la requérante (EXIM BANK Comores S.A) ou à moi huissier de justice porteur des pièces, ayant charge et pouvoir de recevoir et de donner bonne et valable quittance les sommes ci-après détaillées.

En principal.....7 542 021,58 FC
Droit proportionnel de recouvrement.....452 521,26 FC
Signification de l’ordonnance d’injonction de payer.....35 000,00 FC

Signification commandement de payer.....35 000,00 FC
Cout du présent acte.....35 000,00 FC
Timbre.....1 000,00 FC
Droit d’enregistrement...301 680,86 FC
Grosse.....3 300,00 FC

TOTAL SAUF MÉMOIRE.8 405 522,00 FC

Huit millions quatre cent cinq mille cinq cent vingt deux francs comoriens.

Sans préjudice de tous autres dus, intérêt et frais, le tout en dernier et quittance valable ;

ET

En principal.....39 419 167, 18 FC
Frais d’enregistrement1 576 766, 68 FC
Droit proportionnel de recouvrement.....788 383, 34 FC
Signification de l’ordonnance d’injonction de payer.....35 000, 00 FC
Timbre.....500, 00 FC
Droit d’enregistrement.....1 000, 00 FC
Grosse.....3 300, 00 FC

TOTAL SAUF MEMOIRE..41 789 117, 2 FC

Quarante et un millions sept cent quatre vingt neuf mille cent dix sept francs comoriens.

Sans préjudice de tous autres dus, intérêt et frais, le tout en dernier et quittance valable ;

Que faute par eux de payer dans le délai de vingt jours, le commandement pourra être transcrit à la conservation foncière et vaudra saisie à partir de sa publication (art.254.3). Lui déclarant en outre que l’expropriation du bien ci-après désigné sera poursuivi par-devant le Tribunal de première instance de Moroni ou soit par-devant un notaire, demeurant à Moroni, dument assermenté devant la Cour d’appel de Moroni, sous les diligences

de Maître Bahassani AHMED, avocat constitué.

DESIGNATION DU BIEN

Que l’immeuble qui fait objet dudit commandement est une hypothèque de la propriété dite « SWAFA. » sise à Bandamadji, d’une contenance déclarée de : cinquante Ares et quinze centiares (50 A 15 CA) immatriculé par Mme ALLAOUIA MHOUDINE, dont le numéro du certificat d’immatriculation et de situation juridique est le n°3236-DLA du 07 octobre 2015

SOUS TOUTE RÉSERVES

A ce qu’ils en ignorent. Et je leur ai ou étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent acte, à chaque partie, conformément à la loi

DONT LE COÛT EST DE : TRENTE CINQ MILLE FRANCS COMORIENS

BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIÈCES

Titre exécutoire :
- Jugement N°54/17 du 25/12/2017 du tribunal de première instance de Moroni
- Grosses en forme exécutoire en date du 17/02/2018

Copie du pouvoir spécial donné à Maître Bassam CHEIKH, Huissier de justice par le directeur Général et national de L’EXIM BANK Comores S.A en date du 14/03/2018

Copie de la signification du jugement du **21/02/2018**
Copie du certificat d’immatriculation et de situation et de situation juridique